

AOÛT 2023

# Le Caneoir

INFO

JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX

N°4 | 2023

## CAMPAGNE «RENTRÉE SCOLAIRE» 2023

**La Police de l'Ouest lausannois (POL) prend part, du 21 août au 1<sup>er</sup> septembre 2023, à la campagne de prévention coordonnée des polices vaudoises pour la rentrée scolaire. Les policiers invitent les usagers de la route à redoubler de vigilance afin de protéger les enfants sur le chemin de l'école.**



Dès le lundi 21 août 2023, les policiers invitent les automobilistes à prendre conscience des dangers et à adopter les comportements les plus à même de protéger les écoliers, en respectant notamment les règles de la circulation aux abords des passages piétons. Les parents qui déposent leurs enfants en voiture seront également sensibilisés.

En effet, nombreux de ceux-ci déposent leur progéniture à certains endroits pouvant perturber le trafic, représentant ainsi un danger pour les enfants.

Dans le district de l'Ouest lausannois, les agents de la POL seront présents lors des entrées et des sorties de classes. La campagne sera suivie, dès son terme, par les cours de prévention routière dispensés par l'Unité Prévention de la

POL. Durant l'année scolaire 2023-2024, ces cours permettront de sensibiliser près de 8'500 écoliers sur l'ensemble du district. Pour que les élèves qui débutent la 1<sup>re</sup> année soient plus visibles sur le chemin de l'école, ils se verront remettre le sautoir de sécurité. Les enfants de 3<sup>e</sup> année recevront un gilet jaune. L'Unité Prévention encadrera également quelques 24 patrouilleurs en exercice dans l'Ouest lausannois.





# CAMP D'AUTOMNE 2023

## Le livre de la jungle

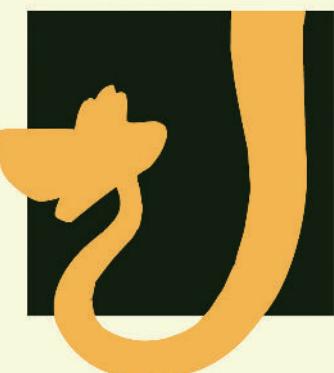
Organisé par Gioia Christen



Lieu:  
Château d'Oex

du 16 au 20 octobre 2023

CHF 225.-



Pour les élèves de 4<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> année

Informations et inscriptions sur [www.bussigny.ch](http://www.bussigny.ch) ou  
au service Cohésion sociale, enfance et culture



# LE DEUIL ! PARLONS-EN

UNE RENCONTRE ANIMÉE PAR NICOLE BARTHOLDI ET  
FLORENCE DELACHAUX AURA LIEU LE 30 SEPTEMBRE  
2023 À LA PAROISSE CATHOLIQUE, RUE DE L'ÉGLISE  
CATHOLIQUE 2B À RENENS, DE 15H30 À 17H.

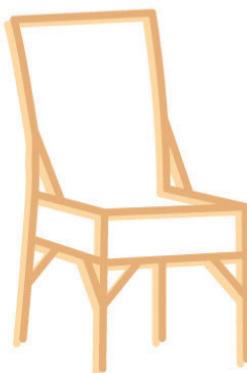
ENTRÉE LIBRE | PARTICIPATION LIBRE ET CONSCIENTE



# IL Y A TANT DE DEUILS....

Comment en parler ? | Qui peut m'entendre ?  
A qui en parler ? | Qui peut me comprendre ?

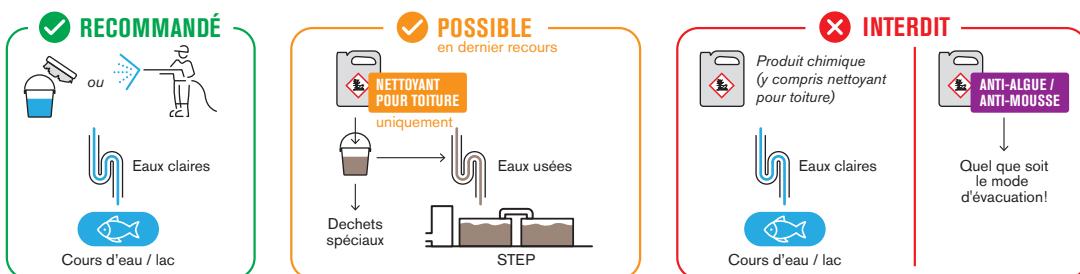
Echanger, partager, écouter, comprendre et être entendu·e le temps d'une rencontre pour avancer sur le chemin du deuil et découvrir que je ne suis pas seul·e. Se sentir accueilli·e, trouver du soutien sous le signe de la confiance et du respect.



Pas d'inscription | entrée libre et chapeau à la sortie  
Nicole Bartholdi | 076 583 55 26 | [nicole.bartholdi@bluewin.ch](mailto:nicole.bartholdi@bluewin.ch)  
Florence Delachaux | 079 675 95 12 | [florence.delachaux@hotmail.ch](mailto:florence.delachaux@hotmail.ch)



## NETTOYER LES TOITURES SANS POLLUER LES EAUX



**Le démoussage de toiture à l'aide d'herbicides ou de biocides contre les algues et les mousses est interdit.** Cette interdiction vise à éviter des dommages sur la faune et la flore aquatique causés par le déversement de substances toxiques dans les cours d'eau via le réseau d'évacuation des eaux claires.

Pour le nettoyage de toiture, seuls les moyens suivants sont admis :

- **Nettoyage mécanique** (brosse, balai, eau sous pression), recommandé ;
- **Nettoyage avec un produit spécifique pour toiture**, possible en dernier recours.

Le déversement de substances chimiques dans les eaux claires étant interdit selon la loi fédérale sur la protection des eaux (art. 6 LEaux), les écoulements de produits prévus pour cet usage et qui pourraient exceptionnellement être appliqués sur les toitures, ainsi que les eaux de lavage qui en résulteraient, doivent impérativement être récupérés et déversés dans un regard d'eaux usées ou éliminés en tant que déchet spécial le cas échéant.

Attention, les gouttières des toitures sont en effet dans la majorité des cas directement raccordées au collecteur d'eaux claires (réseau en séparatif), les produits ou eaux de lavage non récupérés présentent à ce titre un risque important de pollution.

Afin d'éviter toute atteinte au milieu naturel, les recommandations suivantes doivent être respectées :

RECOMMANDÉ	POSSIBLE en dernier recours	Nettoyage avec un produit spécifique pour toiture	
		Nettoyage avec un produit spécifique pour toiture	
– Nettoyer à la brosse ou à la haute pression, sans adjonction de produit chimique.	– N'utiliser que des produits pour toiture destinés spécifiquement à cet usage ; – Respecter les instructions (étiquette, mode d'emploi, etc.) du fabricant ; – Ne jamais employer d'herbicides ou de biocides (anti-algues, anti-mousses) sur les toitures ; – Éviter strictement tout déversement de produits et/ou d'eaux de lavage dans les collecteurs d'eaux claires. Les écoulements de produits et/ou eaux de lavage doivent être récupérés puis déversés dans un regard d'eaux usées ou éliminés en tant que déchet spécial le cas échéant.		

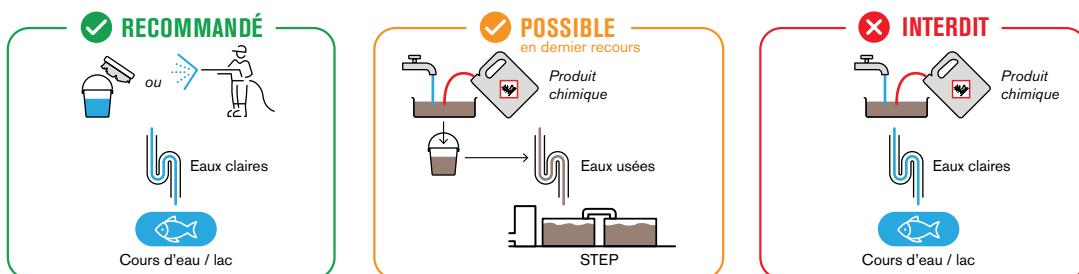
### Commanditaire de travaux

Le propriétaire, privé ou public, sollicité par une entreprise de nettoyage de toitures peut être tenu pour responsable d'une éventuelle pollution, en tant que commanditaire des travaux. En cas de doute ou de suspicion d'usage non conforme de produits chimiques, la DGE appelle les propriétaires de bâtiments à ne pas donner suite aux sollicitations, notamment d'entreprises itinérantes.

En outre, les cas de pollution avérée ou imminente doivent être signalés dans les plus brefs délais à la police cantonale, via le 117.



## NETTOYER LES FONTAINES SANS POLLUER LES EAUX



### INTERDIT

Le déversement de substances chimiques dans les eaux claires est interdit par la loi fédérale sur la protection des eaux (art. 6, LEaux). Il peut entraîner des conséquences pénales pour le responsable de la pollution (art. 70 et 71 LEaux).

L'exutoire des fontaines est en principe raccordé au réseau d'évacuation des eaux claires et l'eau rejetée aboutit directement dans un cours d'eau ou un lac. **L'usage de produits chimiques doit donc être évité.**

Deux instruments simples et efficaces permettent de s'en passer : la brosse à récurer et le nettoyeur à haute pression. Si des produits chimiques doivent toutefois être utilisés de manière exceptionnelle, il est impératif de récupérer les eaux de nettoyage et de les évacuer vers une canalisation d'eaux usées.

Afin d'éviter toute atteinte au milieu naturel, les agents d'entretien doivent respecter les recommandations suivantes en ce qui concerne les modes d'élimination des eaux de nettoyage :

RECOMMANDÉ	POSSIBLE en dernier recours
<b>Brosse ou nettoyeur à haute pression sans produit de nettoyage</b>  <ul style="list-style-type: none"><li>– Séparer les matières solides de l'eau de nettoyage ;</li><li>– Évacuer l'eau de nettoyage selon une de ces options :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Infiltration diffuse dans le sol ;</li><li>▪ Évacuation vers la canalisation d'eaux claires ;</li><li>▪ Déversement direct dans un cours d'eau.</li></ul></li></ul>	<b>Nettoyage avec produits chimiques</b>  <ul style="list-style-type: none"><li>– Boucher l'exutoire du bassin, récupérer l'eau de nettoyage par pompage et l'évacuer vers une canalisation d'eaux usées ;</li><li>– Respecter les instructions d'emploi du produit chimique, en particulier en ce qui concerne le dosage.</li></ul>

### Le chlore, un puissant toxique pour la faune aquatique

Les produits de nettoyage les plus fréquemment utilisés sont l'eau de Javel (hypochlorite de sodium), l'hypochlorite de calcium ou certains produits à base de ces composés. Ils sont tous extrêmement toxiques pour la faune aquatique (poissons, macro-invertébrés, etc.): même en quantité infime, ils peuvent provoquer leur mort. **La loi proscrit le déversement direct de produits de nettoyage dans les eaux claires et les eaux de surface.** Il convient de faire preuve d'une grande prudence lorsque des quantités importantes de produits chlorés doivent être évacuées dans une canalisation d'eaux usées. En effet, ces produits peuvent parvenir directement dans un cours d'eau, via un déversoir d'orage, ou mettre en danger le traitement biologique de la station d'épuration.



# VISITE DES FORÊTS COMMUNALES

Profitons de la fin de l'été pour visiter, apprendre à mieux connaître notre forêt et nos bois environnants! Le nouveau garde forestier, Monsieur Grégory GABRIEL, nous guidera dans notre belle nature et nous expliquera son métier, les coupes de bois et la culture de nos forêts, il répondra à vos questions et interrogations.

La faune régionale vous sera présentée par une personne passionnée. Venez nombreux, **le samedi 23 septembre 2023 à 13 heures 30 à Refuge du Trésy II**. Retour estimé à 16 heures 30.

**Merci de vous inscrire jusqu'au mercredi 13 septembre 2023.**



**PHOTOCOPIER, DÉCOUPER ET ÉCRIRE EN MAJUSCULES. À DÉPOSER À LA COMMUNE OU À RETOURNER PAR E-MAIL.  
COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX – AU VILLAGE 23 – CH-1029 VILLARS-STE-CROIX – GREFEE@VILLARS-SAINTE-CROIX.CH**

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Nombre d'accompagnants (vous compris): \_\_\_\_\_

Adresse électronique: \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone mobile: \_\_\_\_\_

Adresse postale (si pas d'adresse électronique): \_\_\_\_\_





## À VOS AGENDAS !

### 2023

**Samedi 2 septembre**  
Joutes sportives

**Dimanche 10 septembre**  
Grillade Villageoise

**Samedi 23 septembre**  
Visite des forêts

**Samedi 28 octobre**  
Halloween

**Vendredi 10 novembre**  
Match aux cartes

**Mercredi 6 décembre**  
St-Nicolas

**Lundi 11 décembre**  
Vente des sapins de Noël



**Commune de Villars-Sainte-Croix**  
Au Village 23  
CH-1029 Villars-Ste-Croix

### Greffé municipal

greffe@villars-sainte-croix.ch

### Bourse communale

bourse@villars-sainte-croix.ch

### Office de la population

controle.habitants@villars-sainte-croix.ch

### Horaire du guichet

Lundi: 8h00 – 12h00

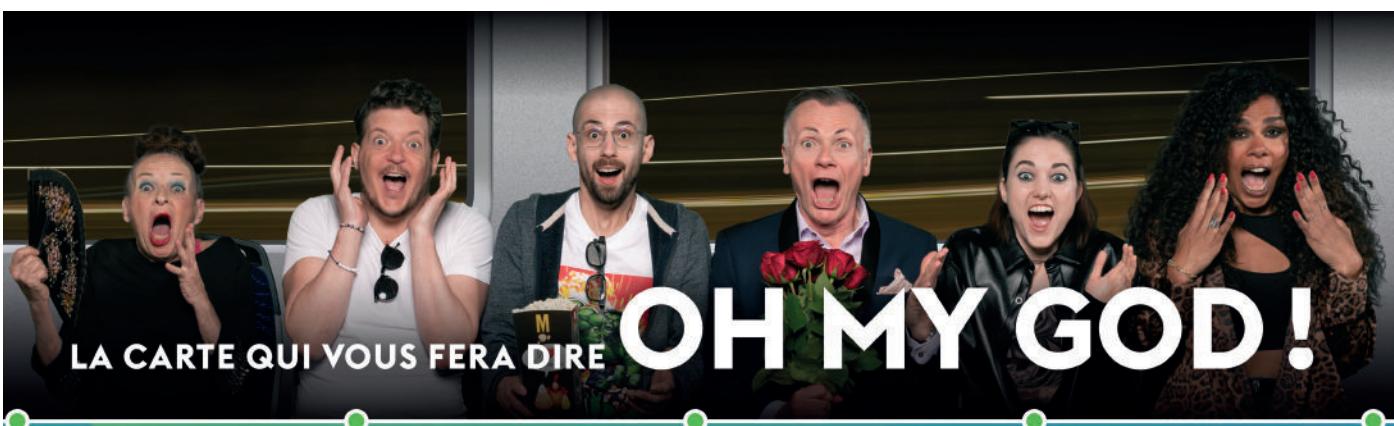
Mardi: 8h00 – 12h00

Mercredi: 7h00 – 12h00

Jeudi: 8h00 – 12h00

### Téléphone

021 701 16 10



**CARTE SOIRÉE MOBILIS**: CHOISISSEZ VOS ZONES ET VOYAGEZ EN **ILLIMITÉ DE 19H À 5H**, AU PRIX D'UN BILLET.\*

PLUS D'INFORMATIONS SUR

[VAUDLOISIRS.CH](http://VAUDLOISIRS.CH)



\*La carte soirée Mobilis est disponible du 15.05.2023 au 16.09.2023.